

Séance extraordinaire du conseil municipal du 9 novembre 2020

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 9 novembre 2020 à 18 h 00, à huis clos, par voie de visioconférence, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Danielle Perreault et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont, Robert Pellerin et Gaétan Bérard.

Est absente : madame la conseillère, Isabelle Charette.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, adjointe à la direction générale et assistante-greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

Autorisation de paiement d'un projet

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil autorise le paiement suivant dans le cadre des travaux autorisés, soient :

Règlement 243-2018 - Aménagement du Boisé du chemin du Roy

Les Terrassements Multi-Paysages inc.	Coupon 1267	195 017,43 \$
---------------------------------------	-------------	---------------

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

La séance ayant lieu à huis clos, aucun intervenant n'a acheminé une question au conseil municipal par écrit.

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h03.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, adjointe à
la direction générale et assistante-
greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 10^e jour du mois de novembre 2020.

Christian Goulet, maire